

Résolution 708

du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonal demandant l'inscription de l'élargissement de l'autoroute A1 comme projet prioritaire dans le programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985 ;

vu le Plan directeur du réseau routier 2011-2014, adopté par le Conseil d'Etat le 21 décembre 2011, imposé par la loi sur les routes (L 1 10) ;

vu le Plan directeur de la mobilité douce 2011-2014, adopté par le Conseil d'Etat le 31 mars 2011, imposé par la loi sur la mobilité douce (H 1 80) ;

vu le Plan directeur des transports collectifs 2011-2014, adopté par le Conseil d'Etat le 23 juin 2010, imposé par loi sur les réseaux des transports publics (H 1 50) ;

vu le Plan directeur du stationnement, adopté par le Conseil d'Etat le 25 août 2010, imposé par la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (H 1 05) ;

vu le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois 2012, signé le 28 juin 2012 ;

considérant :

- la nécessité de diminuer le trafic individuel motorisé en zone urbaine ;
- la volonté de tous les partis d'améliorer la qualité de vie des habitants en diminuant la pollution atmosphérique et sonore due au trafic motorisé (Opair, Opbruit) ;
- la nécessité d'optimiser la hiérarchie du réseau routier ;
- l'urgence d'adapter la capacité du contournement autoroutier de Genève, parallèlement au développement des transports publics (CEVA, TPG) ;

- l’audition technique en Commission des transports du Grand Conseil des fonctionnaires de l’OFROU concernant l’étude d’opportunité de l’élargissement de l’autoroute « A1 – Genève » ;
- l’audition d’une délégation des conseillers nationaux genevois, représentative de tous les bords politiques ;
- le fonds fédéral d’infrastructure destiné à résorber les goulets d’étranglement,

demande à l’Assemblée fédérale

d’inscrire l’élargissement de l’autoroute A1 comme projet prioritaire dans le programme d’élimination des goulets d’étranglement du réseau des routes nationales.